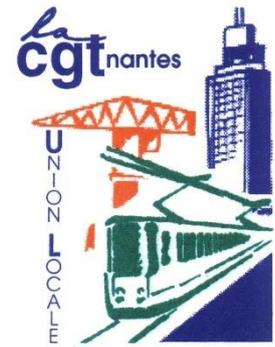




9 MARS
RETRAIT DU PROJET DE LOI
EL KHOMRI



Le Gouvernement prépare un projet de loi qui va représenter un recul sans précédent du droit du travail, dans le prolongement des lois votées depuis plusieurs années.

Ce projet organise la destruction du code du travail en autorisant toutes sortes de dérogations pour les entreprises.

Le principe des 35 heures est maintenu, mais les entreprises pourront, par dérogation, étendre le temps de travail tout en réduisant la rémunération.

On pourra passer à des journées de 12 heures, des semaines de 46 heures, les 11 heures de repos quotidien pourront être fractionnées.

Les indemnités aux prud'hommes pour les licenciements abusifs seront plafonnées à 15 mois de salaire, avec la suppression des 6 mois minimum.

Les forfaits jours pourront être étendus par simple décision de l'employeur dans les entreprises de moins de 50 salariés, supprimant toute référence aux 35 heures et les heures

supplémentaires. Ce sera travailler plus pour gagner... autant !

Les congés pour évènements spéciaux (décès, mariage) ne sont plus définis par le code du travail mais renvoyés aux accords de branche ou d'entreprise.



Qui peut croire que cela va créer de l'emploi ?

Ce projet s'inscrit dans le cadre idéologique de la dérèglementation du droit du travail.

Comme pour les milliards offerts chaque année aux entreprises avec le pacte de responsabilité et le CICE, sans contrepartie, il n'y aura pas d'emploi créé.

Plusieurs organisations appellent à se mettre en grève et à manifester le mercredi 9 mars.



**L'UNION LOCALE CGT DE NANTES APPELLE LES SALARIES NANTAIS
A SE METTRE EN GREVE, DEBRAYER ET A SE JOINDRE A LA
MANIFESTATION POUR DEMANDER**

LE RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI.

RENDEZ-VOUS

MERCREDI 9 MARS A 14 HEURES

A NANTES PLACE DU BOUFFAY.

LA GREVE ?

Le droit de grève est un droit constitutionnel.

Vous êtes salarié(e) du privé ?

Cet appel concerne tous les salariés du privé de Nantes. Vous pouvez ne débrayer qu'une heure ou deux si vous le souhaitez, le temps de participer à la manifestation.

Vous êtes salarié(e) d'une fonction publique ?

Les trois fonctions publiques ont déposé un préavis de grève pour le 9 mars.